

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26178**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention « Santé publique »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3	Recteur de l'Académie Chancelier des Universités, Président de l'université Toulouse III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331p Organisation et gestion des services médicaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivant :

- Epidémiologie clinique

- Gestion des Institutions et Services de Santé (GISS)

- Coordonnateur de Parcours de Soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative (CPS)

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

- Coordination d'activités, gestion de l'information, des moyens et des ressources et management des équipes afin d'assurer la prise en charge des publics (patients, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficultés sociales...) au sein d'établissements et services sanitaires et médico-sociaux.
- Coordination des missions et gestion de projets au sein d'institutions telles que les Agences Régionales de Santé, l'Assurance Maladie, le Ministère de la santé, les agences sanitaires et institutions de prévention, éducation pour la santé et promotion de la santé.
- Conception, mise en œuvre, analyse et valorisation de projets de recherche clinique, épidémiologique et de santé publique, au sein de structures de recherche publiques et privées, des structures d'observation et de veille sanitaires ainsi que des agences sanitaires.
- Veille professionnelle, études et travaux de recherche et d'innovation.
 - Elaborer, piloter, analyser et évaluer un projet en santé : diagnostic organisationnel, conduite du changement, étude d'impact.
- Rechercher, hiérarchiser et synthétiser de l'information scientifique dans le domaine de la santé pour développer une analyse critique des données disponibles.
- Analyser des données d'enquêtes épidémiologiques, de recherche clinique et en santé publique à l'aide de logiciels statistiques.
- Analyser les grands problèmes de santé publique en France et dans le monde pour définir des priorités d'action en santé et les évaluer.
- Repérer et solliciter les acteurs du système de santé permettant de concevoir, financer et mettre en œuvre un projet de santé (programme de recherche, programme stratégique, démarche qualité...).
- Communiquer par oral et par écrit, dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté au public,
- Piloter une organisation à l'aide de logiciels d'information et de gestion.
- Communiquer de façon appropriée, à l'oral comme à l'écrit, sur les résultats d'un travail de recherche, le contenu d'un rapport, les objectifs d'un programme.
- Organiser et gérer une équipe multidisciplinaire travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social pour répondre aux besoins des usagers et s'adapter à l'évolution de ces besoins.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Q : Santé humaine et action sociale

M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O : Administration publique

P : Enseignement

- Attaché de direction d'établissements et services sanitaires et médico-sociaux

- Responsable qualité, gestion des risques

- Coordonnateur de parcours de soins

- Chargé de projet ou de mission en santé et recherche

- Enseignant-chercheur (sous réserve de poursuite d'études et de validation d'un doctorat)

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

K1402 : Conseil en Santé Publique

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K2108 : Enseignement supérieur

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.

Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>
ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse3.fr>
<http://www.medecine.ups-tlse.fr>
<http://www.univ-tlse3.fr/master-sciences-technologies-sante-sts-br-mention-sante-publique-143948.kjsp?RH=1237305346255>

Université Toulouse III

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

À partir de 2016, la mention « Santé publique » conserve le même nom, ainsi que les trois parcours-types qui prennent le nom des 3 anciennes spécialités.

Cette fiche mention émane des anciennes fiches RNCP n°18402 - 18685 - 18686